



## Téléphonie Mobile

### Fiche de synthèse d'une modification non substantielle d'un site existant

#### Informations générales :

Opérateur	Bouygues	Arrdt	20 <sup>ème</sup>
Nom de site		Numéro	T10619
Adresse du site	34, rue Joseph Python	Hauteur	R +12 (37 m)
Bailleur de l'immeuble	RIVP	Destination	Habitations
Type d'installation	Ajout de la fréquence 700MHz sur un site 2G/3G/4G.		
Complément d'info			
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			Non

#### Calendrier de suivi du dossier

Date de validation de la version précédente du dossier	18/04/2014
Date d'enregistrement à l'Agence d'Ecologie Urbaine (J)	11/01/2019
Date limite de réponse de l'Agence d'Ecologie Urbaine (J+2 mois)	11/03/2019

Historique et contexte	
------------------------	--

#### Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	En réponse aux exigences de performances et obligations légales imposées par les licences délivrées par l'État, Bouygues Télécom est amené régulièrement à moderniser son réseau.		
Détail du projet	Renforcement des fréquences (ajout 700MHz) d'un site existant en 2G/3G/4G (fréquences 700MHz, 800MHz, 900MHz, 1800 MHz, 2100 MHz et 2600MHz) et orientées vers les azimuts 0°, 120° et 240°.		
Distance des ouvrants	5 m en dessous des antennes	Tilts (degrés)	Entre 2 et 10°
Estimation	0° < 3V/m ; 120° < 5V/m ; 240° < 1V/m	Vis-à-vis (25m)	Néant
Divers			

#### Incidence visuelle

Intégration antennaire	Ce projet consiste à remplacer les trois antennes pentabandes existantes par 3 nouvelles antennes heptabandes accueillant les nouvelles fréquences.
Zone technique	Les modules techniques de tailles réduites et de couleur gris clair seront placés au pied des antennes. Ces coffrets seront invisibles depuis la rue.
Hauteur antennes/sol	42.23 (0 et 120°) 39.28 (240°)

#### Date : Conformité du dossier

Observations Mairie d'arrondissement :	
--	--

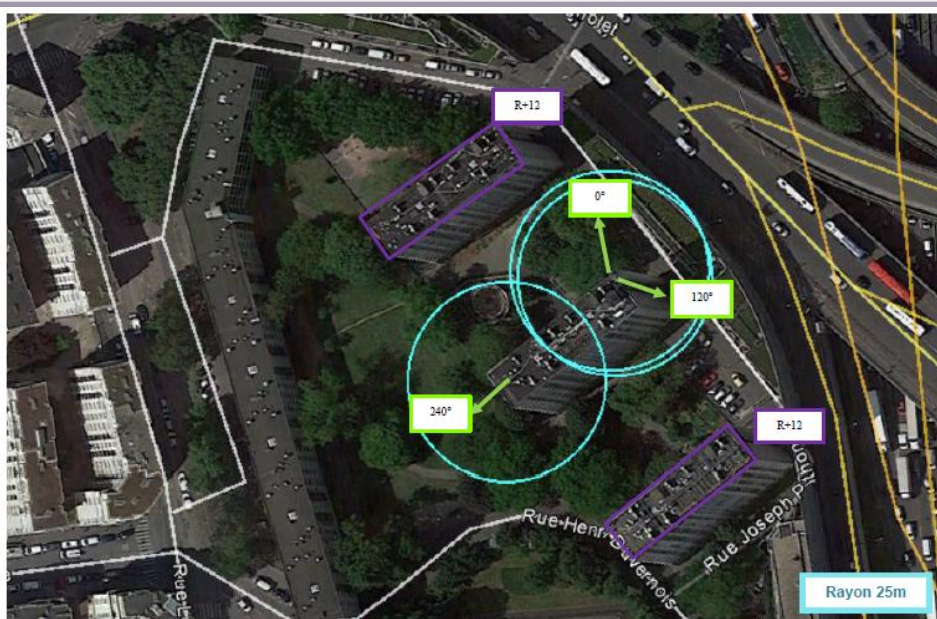
Avis AEU :		Favorable <input type="checkbox"/>	Défavorable <input type="checkbox"/>
------------	--	---------------------------------------	---

Carte du site au regard des établissements particuliers dans un rayon de 100m autour des antennes



Nom et type	Adresse	hauteur	Situé dans le lobe principal de l'antenne émettrice* (Oui / Non)	Distance / antenne la plus proche	Estimation du niveau maximum de champ reçu, en V/m
Mini Crèche	30 Rue Joseph Python	RDC	Non	53 m	0.135
Ass. Le Repaire des Lutins	19 Rue Henri Duvernois	RDC	Non	94 m	0.318

Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles dans un rayon de 25m autour des antennes



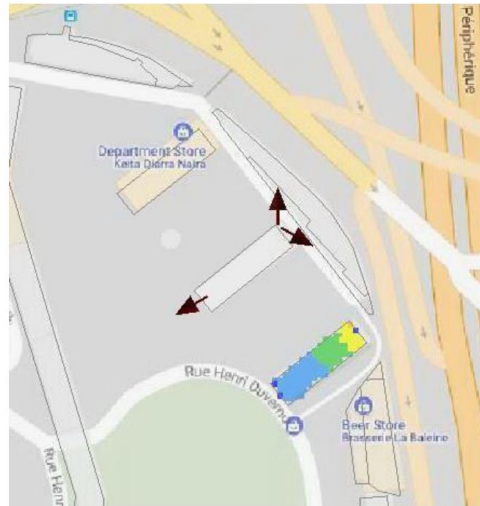
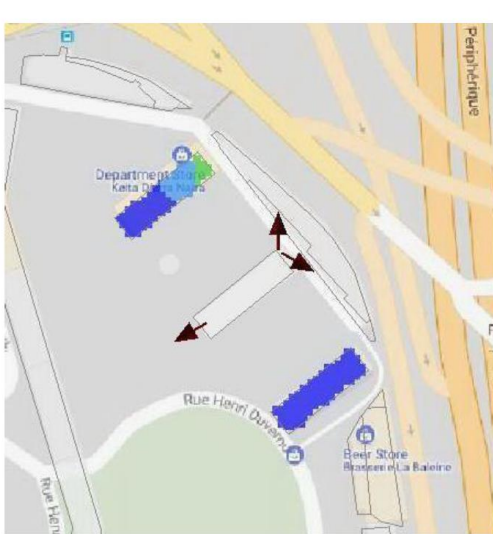
## Simulation et conformité au seuil de la Charte

a. Azimut 0°

Pour l'antenne orientée dans l'azimut 0°, le niveau maximal calculé est compris entre 2-3 V/m. La hauteur correspondante est de 34,5 m.

b. Azimut 120°

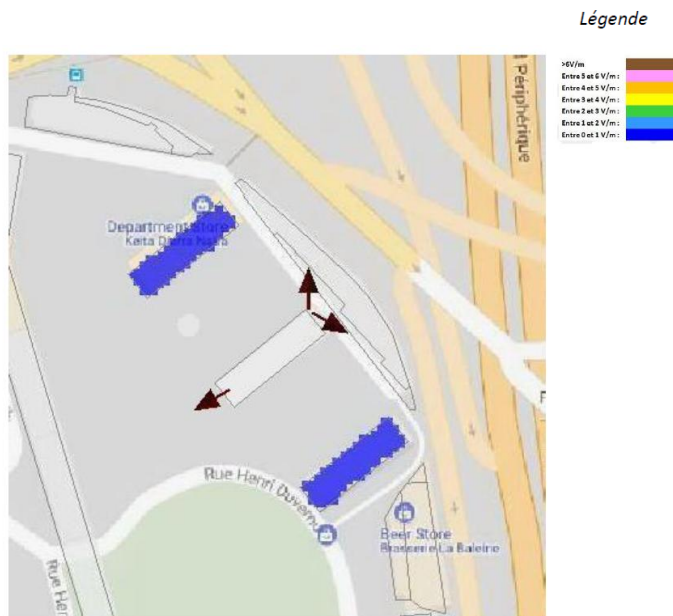
Pour l'antenne orientée dans l'azimut 120°, le niveau maximal calculé est compris entre 4-5 V/m. La hauteur correspondante est de 40,5 m.



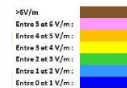
## SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

c. Azimut 240°

Pour l'antenne orientée dans l'azimut 240°, le niveau maximal calculé est compris entre 0-1 V/m. La hauteur correspondante est de 31,5 m.



Légende



[Fond de carte (Google Roadmap), source : Google]  
 [Logiciel de simulation : Atoll Radio]

### c) Conclusions

Les simulations en espace libre indiquent les niveaux maximums suivants par antenne :

	Azimut 0°	Azimut 120°	Azimut 240°
Niveau maximal	entre 2-3 V/m	entre 4-5 V/m	entre 0-1 V/m
Hauteur	34,5 m	40,5 m	31,5 m

Les niveaux calculés dans l'EPs, à 1,5 m de hauteur sont inférieurs à 1 V/m.

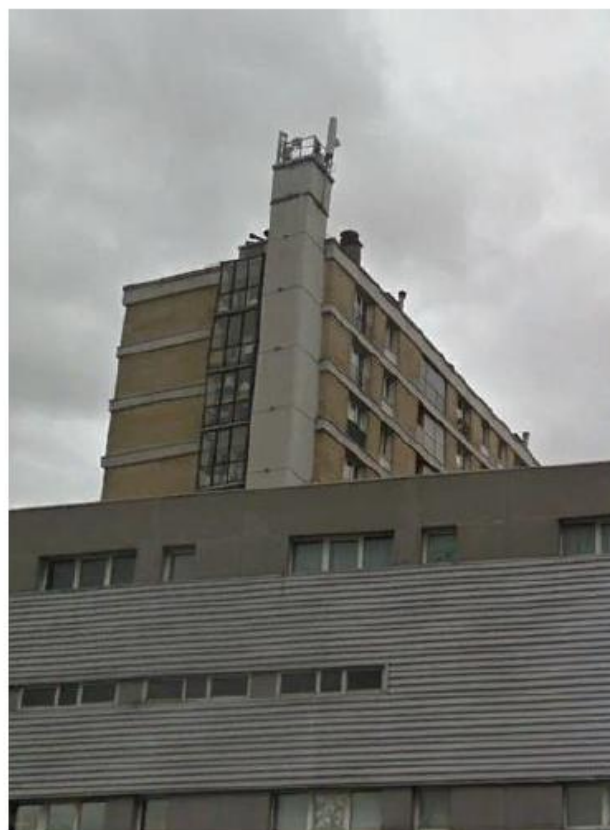


**Vue des Antennes Avant/Après**

Etat de l'existant :



Etat projeté :



Pas de modification  
de l'impact visuel



## Vue des Azimuts

Azimut 1 - 0° :



Azimut 2 - 120° :



Azimut 3 - 240° :

